

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mil quinze

Présents : 10

Le 20 novembre à 18 heures 30

Votants : 14

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2015

**PRESENTS** : MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGNAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – CABROLIÉ – SUTRE

**EXCUSES** : MMES BOULAI – GAILHOUSTET

MM DESCLIDES – FAURE

**ABSENT** : M ESTIENNE

**POUVOIRS** :

MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M DESCLIDES a donné pouvoir à MME COUTEAU

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M BARRAL a été nommé secrétaire.

**2015-11-02 D**

**Objet : Rétrocession d'une case de columbarium**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2015-07-09 D qui lui donnait autorisation de racheter une case de columbarium pour un montant de 520 € suite à une rétrocession.

Monsieur le Maire expose que lors de la reprise de l'urne, la famille a souhaité récupérer la porte de la case du columbarium sur laquelle figurait l'identité du défunt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer le prix de la porte et donc ne rembourser que 430 € au concessionnaire sur la base du devis qu'il a en sa possession d'une valeur de 90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de restituer la somme de 430 € au concessionnaire et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 23 novembre 2015

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

